



ADEME

Monsieur Arnaud LEROY

Président

Immeuble Fairway

155 bis avenue Pierre Brossolette

92 240 Montrouge

Paris, le 24 avril 2020

Monsieur le Président,

Le service Forêt, Alimentation et Bioéconomie de l'ADEME mène actuellement une étude d'analyse de cycle de vie (ACV) de la production de chaleur et d'électricité à partir de bois par des installations collectives et industrielles. Le but de cette étude, à laquelle vos services nous ont associés, est de mieux identifier les impacts environnementaux de l'énergie issue du bois, notamment vis-à-vis de la séquestration carbone dans les écosystèmes, et la contribution des différentes étapes du cycle de vie d'une chaufferie en comparaison avec une solution équivalente alimentée au gaz.

Nous comprenons les interrogations de vos services sur la question de la neutralité carbone et la nécessité d'éclairer les débats. Cependant, il ne faut pas oublier que le stock de carbone de la forêt et son rôle de puits de carbone ne se maintiennent que si on maintient la forêt elle-même. La gestion forestière est depuis toujours un exercice d'adaptation pour faire vivre biologiquement et économiquement la forêt. Alors que nous connaissons un changement climatique majeur, des tempêtes récurrentes, des sécheresses et des épisodes de canicule à répétition, une prolifération de scolytes anormalement inquiétante, l'approche de cette étude ne se résume-t-elle pas à l'analyse de l'écume plutôt qu'à celle de la vague qui est susceptible de modifier en profondeur notre patrimoine commun ?

Aussi, si nous adhérons à la démarche scientifique qui permettra à la filière bois énergie de s'améliorer encore davantage, nous souhaitons toutefois vous exprimer nos plus vives inquiétudes quant à certains aspects méthodologiques et aux potentiels impacts de l'étude sur le développement futur du bois énergie, qui risquent de discréditer cette filière bois énergie au profit des filières fossiles dont le gaz.

En effet, les premiers éléments méthodologiques, sur lesquels nous avons été consultés, appellent de notre part les commentaires suivants :

- **La comparaison du bois énergie avec des énergies fossiles** doit être réalisée à périmètre identique, c'est-à-dire sur les mêmes critères et le même champ d'analyse, « du puit à la roue » selon l'expression consacrée. Il n'est pas légitime d'être plus exigeant et minutieux avec une filière renouvelable, concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'indépendance énergétique de notre pays, qu'avec une énergie fossile. Or, les gisements et les techniques d'exploitation de cette dernière ont profondément évolué (gaz et pétrole de schiste, pétrole de sables ou de schistes bitumineux, offshore profond, développement du commerce maritime de GNL,

etc.) et les impacts environnementaux aussi. Il est important de mentionner également que le CO₂ issu du carbone fossile est réellement additionnel et n'avait pas vocation à remonter dans la biosphère, tandis que le carbone de la biomasse aérienne y est déjà présent mais doit faire l'objet d'une optimisation de sa dimension « puits et stock ».

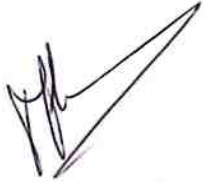
- L'étude doit s'intéresser aux **bonnes pratiques** mises en œuvre par la filière (amont ou aval) pour améliorer ses performances et pas seulement prendre en compte des hypothèses de dégradation des performances de combustion (pires scénarios).
- La question de la **neutralité carbone** est abordée dans une deuxième partie de l'étude, intégrée par la suite dans l'ACV, au travers de **l'évaluation de l'impact des changements de pratiques de gestion forestières** lié à une production accrue de biomasse forestière à usage énergétique sur le niveau de séquestration carbone dans les écosystèmes. Or, il s'agit là d'hypothèses, de surcroits non exhaustifs, qui ne sont, par définition, pas vérifiées aujourd'hui. Il est important que l'étude ne crée pas de confusion entre l'impact des pratiques actuelles représentatives et celui de scénarios hypothétiques futurs ou marginaux en distinguant très clairement les deux cas. La situation de la forêt aujourd'hui n'est pas assez mise en avant. La répartition des impacts est insuffisamment traitée. Une ACV du bois-énergie n'est qu'un élément secondaire pour raisonner une politique de développement de la filière française forêt-bois. Le bénéfice « carbone » de la filière bois énergie ne peut pas être étudié sans intégrer clairement les bénéfices apportés par le reste de la filière forêt-bois (séquestration et substitution notamment). Ces éléments ne sont pas clairement traduits à ce stade dans l'étude.

L'ADEME a toujours su mettre en lumière les nombreux avantages du bois énergie tout en accompagnant la filière dans des démarches d'amélioration continue, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons attirer votre attention sur ces points méthodologiques qui, décontextualisés, pourraient remettre en cause les nombreux avantages de notre filière.

Comme vous le savez, le bois énergie est aujourd'hui la première énergie renouvelable de France et s'est vu fixer dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie des objectifs de production de chaleur renouvelable ambitieux. Pourtant, la filière rencontre depuis quelques années des difficultés conjoncturelles principalement dues au prix bas des énergies fossiles qui impactent sa compétitivité et ainsi son développement, malgré l'aide apportée par l'ADEME via le Fonds Chaleur. Elle constituera pourtant l'un des piliers de la décarbonation du secteur de la chaleur, comme nos engagements nationaux et européens le précisent (Stratégie Nationale Bas Carbone, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, green New Deal). Cette étude se doit donc d'être particulièrement rigoureuse et équitable face à ces nombreux enjeux économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles sur ce sujet et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Mathieu FLEURY
Président du CIBE



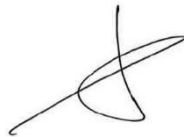
Philippe SIAT
Président de la FNB



Michel DRUILHE
Président de FBF



Jean-Louis BAL
Président du SER



Pascal ROGER
Président de la FEDENE



Copies courriers :

- Fabrice BOISSIER, Directeur général délégué
- Marie-Christine PREMARTIN, Directrice Exécutive des Programmes
- Rémi CHABRILLAT, Directeur Productions et énergies durables
- Jérôme MOUSSET, Chef du service Forêt Alimentation et Bioéconomie